

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Jean-Claude CHABAUD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Convocation en date du 31/03/2023

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

OBJET : REFECTION ROUTE DE L'EGLISE : CHOIX DU PRESTATAIRE : SOUS TRAITANCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération n°54/2022 du 03 novembre 2022 attribuant les travaux de restructuration totale de la route de l'Eglise de Châteauneuf-Miravail à l'entreprise BATRAMA CLARES pour un montant de 33 083.00 €HT.

Celle-ci a fait parvenir à la mairie une déclaration de sous-traitance (DC4) entre l'entreprise BATRAMA CLARES et l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 27 104,80€ HT.

Monsieur le maire propose de valider cette demande de sous-traitance et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **Valide** déclaration de sous-traitance (DC4) entre l'entreprise BATRAMA CLARES et l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 27 104,80€ HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance (DC4) et tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 27 avril 2023.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

